

SÉANCE DU MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 05 septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Raymonde LIZOT, Maire.

Membres présents : Mmes Raymonde LIZOT, Dany GAUTIER, Dominique RAGOT, Martine LEROY, Monique LEGENDRE, MM Marc SIMOEN, Alain GAMBER et Gérard OLIVIER.

Membre absent excusé : MM. Patrick BERNEZ (qui a donné pouvoir à M. Marc SIMOEN), David MAGNIERI

Membres absents : Mrs. Patrick BOISSEAU

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 août 2018.

Mme Martine LEROY été nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Don de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Culturel de Ste Céronne
- Chemin de la Gilberdière

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2018 donnant son accord pour le lancement de la consultation pour le choix de l'architecte dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise.

La commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 août 2018 a étudié le seul dossier reçu ; la proposition de Monsieur MAFFRE, Architecte du Patrimoine à Droisy est retenue.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir Monsieur MAFFRE, architecte, comme maître d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confie à Monsieur MAFFRE, architecte à Droisy, la mission de maître d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DON ASPC

Madame le Maire présente un don de l'ASPC de Ste Céronne, pour les travaux de restauration de la toiture effectués sur le lavoir communal, pour un montant de 1 250 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le don de l'ASPC de Ste Céronne, pour les travaux effectués sur la toiture du lavoir, pour un montant de 1 250 €.

Cette recette sera imputée au budget en cours, en fonctionnement recettes au compte 7713.

LANCEMENT PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL A « LA GILBERTIERE »

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE RECUE EN SOUS-PREFECTURE LE 03/07/2018

Vu le Code rural et notamment son article L161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles R141-4 à R 141-10 ;

Considérant que la partie du chemin de la Gilbertière n'est plus empruntée par Mr ZANIN suite à des échanges de parcelles avec Mrs VOINCHET et LESCOT ; l'accès depuis la parcelle n°75 ayant été échangée avec la parcelle n°78

Considérant que Mr ZANIN a accès à sa propriété uniquement à partir de la D273 ;

Considérant que la partie du chemin souhaitée donne accès uniquement à la propriété de Mrs VOINCHET-LESCOT ;

Considérant, qu'après consultation auprès d'un commissaire enquêteur, il n'est pas nécessaire de faire une enquête publique, le chemin étant cadastré ZI n°39, et fait partie du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter de céder une partie du chemin au prix de 1.50 € le m²
- Précise que les frais engendrés par cette cession (*frais de bornage et frais d'acte notarié*) seront à la charge des acquéreurs.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte de vente chez le notaire

Questions diverses

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a relancé M. BOCHET (service ABF d'Alençon) concernant la demande de subvention pour les travaux de mise en conformité du système de protection contre la foudre de l'Eglise.
- Alain GAMBER évoque qu'il serait souhaitable de trouver un système pour pouvoir fermer le parking de la Mairie ou de le séparer en deux.
- Martine LEROY demande que les lampadaires soient allumés.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental viendra expliquer l'étude faite concernant la sécurisation à Poix.

La séance a été levée à 20 H 15